



CAPA d'installation des psychologues de l'Éducation nationale

vendredi 16 février 2018

Déclaration de la FSU



Cette CAPA est la première pour les élues du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale, effectif depuis le premier septembre 2017. Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU sortent renforcés de ces élections. Une majorité des collègues de l'académie nous ont accordé leur confiance et ont validé les positions portées par nos deux syndicats. Depuis longtemps, le SNES et le SNUipp tous deux rassemblés dans la FSU œuvrent ensemble pour l'unification de la profession de psychologue de l'EN dans le respect des champs d'exercice, premier, second degré et enseignement supérieur. Ils ont été présents et ont pesé pour que la place de la psychologie et des psychologues dans l'Éducation nationale soit prise en compte et mieux reconnue.

Forts de la confiance accordée par la profession, nous continuerons à informer, représenter nos collègues, à faire respecter les droits individuels et collectifs.

Nous souhaitons tout d'abord aborder dans cette déclaration les questions qui touchent à la création du corps des psychologues :

Les décrets publiés cet automne n'ont pas tous tenus compte des engagements pris dans le cadre des discussions du GT 14 par le précédent gouvernement. De même, la plus grande confusion sur notre métier dans les projets de réforme, voire la méconnaissance de nos missions créé un sentiment d'incompréhension. C'est un mauvais signal envoyé par le gouvernement et M. le Ministre de l'Éducation nationale qui prône l'école de la confiance !

Nous souhaitons que l'année 2018 soit marquée des évolutions positives attendues par la profession, et nous allons maintenant citer les points qui posent problème et heurtent la profession :

Concernant le régime indemnitaire :

- le GT 14 a fixé un régime indemnitaire différent en fonction de la spécialité mais l'engagement d'aller vers une indemnité unique a été pris. Il ne peut en être autrement : comment peut-on penser que dans un même corps, les spécialités se différencient significativement par une indemnité de fonction !
- les indemnités de charge administrative (ICA) pour les DCIO devaient être revalorisées conformément au vote du comité technique ministériel du 22 mars 2017. La charge de travail des DCIO ne fait qu'augmenter, le décret indemnitaire s'est contenté d'un maintien de ce qui existait déjà. Comme il s'y est engagé au CTA du 26 janvier, le rectorat doit verser à tous les DCIO concernés les 20 points de NBI réglementaire avec rattrapage quadriennal
- les indemnités d'éducation prioritaire doivent être versées à tous les psychologues qui exercent en REP, REP+. Il semble que ce n'est pas le cas dans tous les départements.

Concernant les questions relatives aux carrières des personnels :

Nous savons que le nouveau corps a suscité du travail supplémentaire, des questionnements, et des difficultés techniques pour les personnels des services académiques qui avaient déjà un surcroît de travail avec les nouvelles dispositions du PPCR. Pour autant ce corps a été acté, créé et il convient de le faire vivre dans les meilleures conditions pour tous.

Concernant les remplacements, nous demandons que les psychologues EDA soient remplacés en cas de congé maladie, congé de maternité ou de temps partiel comme le sont les psychologues EDO, les postes vacants devant également être pourvus.

Nous allons maintenant aborder les questions liées à l'exercice de notre métier. Si la FSU est attachée à l'amélioration des carrières des personnels, elle ne dissocie pas ces enjeux des conditions d'exercice et de la qualité du service public pour lesquels les psychologues ont des missions bien définies. La FSU revendique notamment :

- Le maintien et le développement de tous les CIO et des RASED avec des moyens permettant aux services, et aux dispositifs d'aide de fonctionner et de répondre à l'ensemble des besoins sur le terrain.
- Des créations de postes de PsyEN des deux spécialités à la hauteur des besoins y compris de titulaires de remplacement.
- Une réforme ambitieuse de notre système éducatif, une véritable démocratisation du lycée et de l'enseignement, et non une sélection déguisée de l'accès à l'enseignement supérieur comme le prévoit le plan Etudiants. Un véritable plan pour le développement de l'enseignement supérieur doit être à la hauteur des enjeux de qualification pour notre pays, de réduction des inégalités sociales et développer un tri social accru.
- Un plan d'investissement dans l'enseignement supérieur afin de créer des places en BTS, en DUT, en université.
- Des moyens aux établissements permettant la réussite scolaire de tous les élèves avec une véritable ambition pédagogique et éducative.

Nous tenons aussi à faire part de notre vive inquiétude sur les annonces faites par le président de Région de France se félicitant de l'entrevue avec M. le premier ministre et des suites qui y seraient données. Les PsyEN -EDO seraient encore une fois concernés par un projet de transfert aux régions ! Quelle disruption ! Non seulement, on ne peut que s'indigner de cette volonté démagogique, vieille de 15 ans de s'approprier des personnels qui ont mainte fois montré leur détermination à rester dans l'Éducation nationale mais on peut aussi se poser la question de la méthode employée : mépriser une profession au point de ne pas la citer dans ses réformes (ce n'est pas faute d'avoir été présents dans les groupes de travail pour expliquer quelles étaient les missions des PsyEN) puis balayer d'un revers de mains toute discussion ou reconnaissance... Le point de rupture se rapproche : baisse des indemnités prévues, négation des missions dans les réformes, surcroît de travail des équipes pour faire face au changement induit par Parcoursup, manque de moyens, d'information, de concertation...

La FSU et ses syndicats ne peuvent encore une fois que dénoncer les mesures prises à l'encontre des fonctionnaires : gel du point d'indice, instauration du jour de carence, report des revalorisations indiciaires du PPCR et suppression de 120 000 postes de fonctionnaires. C'est pourquoi la FSU appelle tous les fonctionnaires à se mettre en grève le 22 mars.

Concernant l'accélération de carrière :

Des différences importantes de note pour un même échelon existent entre les psy EN EDO et EDA. C'est pourquoi sur les 6 promouvables du 6ème au 7ème échelon avec un gain d'une année, les 2 psy EN EDA promouvables sont au 5ème et 6ème rang dans la liste et sur les 6 promouvables du 8ème au 9ème, il n'y a aucun psy EDA. Pour les psy EN EDA, la note est dépendante de l'inspection, ce qui explique que la dernière note de certains collègues date de 2012, 2013, 2014... Au final les 2 promotions ne concernent que des Psy EN EDO.

Est ce que des psy EN EDA détachés ont eu des accélérations de carrière entre 6ème et 7ème et entre 8ème et 9ème lors des CAPD qui se sont toutes tenues ?

Nous demandons que le reliquat de 1,6 soit utilisé et permette 2 promotions de plus : une du 6ème au 7ème et une du 8ème au 9ème.

Concernant l'accès à la classe exceptionnelle :

La FSU n'a jamais porté l'idée d'une classe exceptionnelle. Cependant elle agira pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre afin que chacun puisse en bénéficier avant le départ en retraite. C'est pourquoi la FSU demande que les modalités d'accès soient revues dans le sens d'un accès élargi.. Elle sera également vigilante à ce que les promotions tiennent compte de l'équilibre homme/femme.

Pour le classement des personnels dans le vivier 1 et 2, ce qui est prégnant c'est l'avis de la Rectrice or nous nous interrogeons sur un certain nombre d'avis qui semble décalé par rapport aux appréciations écrites.

Nous demandons que les 2 collègues qui partent à la retraite au 1er septembre 2018 aient accès à la classe exceptionnelle. D'autant plus que le ratio va augmenter et que parmi les 15 non promus ceux qui sont au 6ème échelon de la hors classe seront promus à la classe exceptionnelle lors de la 2ème campagne en 2018. Et les 2 départs en retraite vont également libérer des places.

L'équilibre Homme/femme dans l'accès à la classe exceptionnelle ne semble pas respecté si on se réfère d'une part au pourcentage de femmes au niveau académique dans le corps des PsyEN qui est de 84,5% et d'autre part au pourcentage de femmes dont les candidatures sont recevables dans le 1er vivier qui est de 60 % et de 62% des éligibles pour le vivier 2. Sur les 8 propositions de promotion il y a 50% de femmes.

Nous souhaiterions connaître également les liens entre les CAPD des différents départements et la CAPA notamment pour les psy EN EDA détachés d'autant plus que dans les promouvables, des collègues ne sont devenus Psy EN EDA que récemment.

Déclaration sur la situation du CIO d'Amboise

Lors de cette CAPA, nous tenions également à vous alerter sur les conditions de travail et de réception du public sur le CIO d'Amboise, toujours officiellement Antenne du CIO de Tours.

En Janvier 2017, à la suite de l'annonce de la transformation de ce dernier en Point d'Accueil, l'équipe, qui occupait jusque-là un appartement de la Société « Val Touraine Habitat » pour un loyer d'environ 350 euros, a dû chercher de nouveaux locaux à titre gracieux.

Après de multiples recherches, la direction du lycée Chaptal et le Conseil Régional leur ont annoncé avoir prévu, dans les plans de restructuration de la cité scolaire (lycées Chaptal et Vinci), des locaux pour le CIO avec un accès extérieur, ce qui leur a semblé être un excellent projet. Dans l'attente des travaux, il leur a été proposé de s'installer provisoirement dans deux pré-fabriqués disposés dans l'enceinte de l'établissement

scolaire. À cette époque, la DCIO et son équipe, soucieuses de maintenir une continuité de service, garant de l'égalité des chances territoriale, ont accepté cette solution transitoire qui initialement ne devait pas excéder quelques mois.

Un an plus tard, s'inquiétant qu'aucun travaux n'ait été engagé pour leur re-logement, les collègues ont fini par être informées que le Conseil Régional doit rétrocéder une partie de l'ancien internat du Lycée Vinci à la Communauté de Commune, avec pour condition de réserver 60 m² de ce bâtiment au CIO d'Amboise, au plus tôt pour la rentrée de septembre 2019. Par ailleurs, les projets de restructuration de la cité scolaire remettent en cause la présence de ces préfabriqués au sein de la cour. En effet, étant à ce jour sans connaissance de date de début ni de fin de ces travaux, les personnels n'ont aucune garantie de pouvoir y rester.

Rappelons si besoin que ces locaux ne sauraient être satisfaisants tant pour la qualité d'accueil du public que pour le quotidien de travail des personnels. En effet, les deux préfabriqués vieillissants ne communiquent pas entre eux, ne sont pas équipés de point d'eau et de sanitaires (il faut traverser la cour pour cela) , ne possèdent pas de salle de réunion et d'auto-documentation, encore moins d'un accès pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les consultants sont obligés de traverser la loge pour y accéder et le CIO est obligé de fermer ses portes une grande partie des vacances scolaires. La localisation même des locaux s'avère inappropriée pour les publics décrocheurs, adultes, RSA... Enfin, ces locaux sont extrêmement sensibles aux variations climatiques : fournaise en été, glacial en hiver, humide en période de précipitations... Les usagers en sont profondément choqués.

Les conditions de travail étant extrêmement difficiles, les collègues souhaitent que soit trouvé un nouveau lieu adapté à l'accueil du public sur la commune d'Amboise, afin de garantir la continuité de ce service public d'orientation.